

# Prix de la Plante aux Carmes École de cyclisme - Vivonne 2025

## RÈGLEMENT

**Article 1 –** L'association UCC Vivonne organise le samedi 05 juillet 2025 à Vivonne, le Prix de la Plante aux Carmes, Compétition Ecole de cyclisme sur route, inscrite au calendrier fédéral sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

**Article 2 – Participants :** cette épreuve est ouverte aux licenciées FFC 2025 des catégories U7 à U15.

**Article 3 – Épreuve:** cette épreuve se déroule en deux temps:

\* une épreuve mécanique: les concurrents devront accomplir un geste mécanique.

Tout le matériel nécessaire pour cette épreuve est fourni par le club organisateur (le vélo personnel n'est pas utilisé).

\* course qui se déroulera sur une distance de 1,3 km selon un nombre de tours par catégorie.

EPREUVES ECOLE DE VÉLO						
CATEGORIES	ÂGE INDICATIF	DOSSARDS	MÉCANIQUE		COURSE DE RÉGULARITÉ	
			HEURE APPEL	GESTE MÉCANIQUE À EFFECTUER	HEURE DÉPART	TOURS
U7 - PRÉ-LICENCIÉS	5-6 ANS	14H00 - 14H30	14H15	Nommer 5 pièces du vélo montrées par l'arbitre de zone	15H00	1
U9 - POUSSINS U11 - PUPILLES	7 À 10 ANS	14H00 - 14H30	14H30 <b>15H00</b>	Démonter et remonter la roue avant.	15H15 15H40	3 5
U13 - BENJAMINS	11-12 ANS	14H30 - 15H00	<b>15H30</b>	Démonter et remonter la roue arrière.	16H20	8
U15 - MINIMES	13-14 ANS	14H30 - 15H00	<b>16H00</b>	Démonter et remonter la roue avant. Puis sur une autre roue posée au sol, démonter le pneu, remplacer la chambre à air, remonter le pneu et gonfler la roue.	17H00	15

#### Article 4 – Circuit :

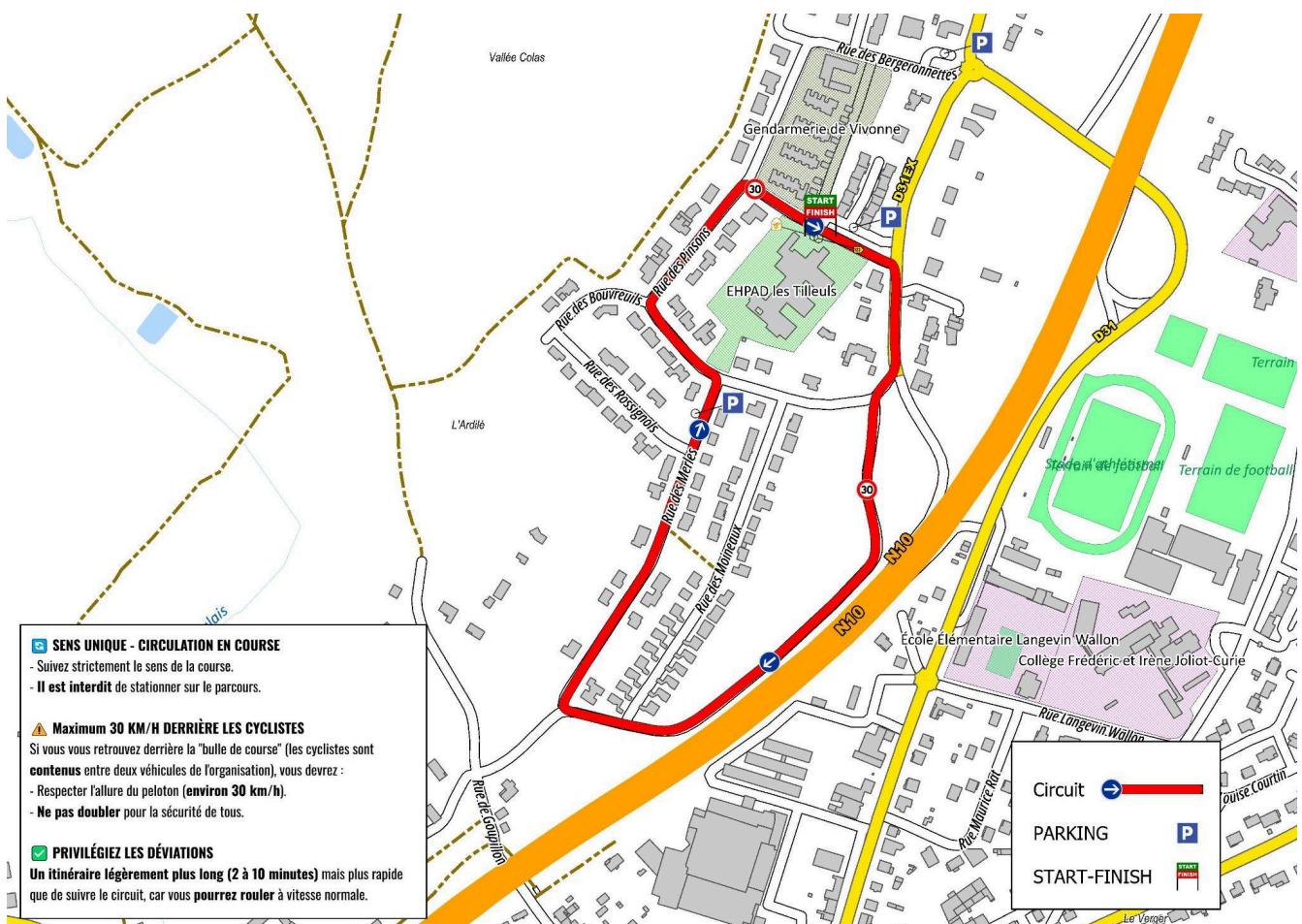
Vivonne, Rue des Alouettes (départ); à droite > Route de Marçay ; car. Route. de Marçay x Rue des Pinsons x Chemin de Lardillé ; à gauche > chemin de Lardillé; à droite > Rue des Merles ; car. Rue des Merles x Rue des Pinsons, à gauche > Rue des Pinsons ; car. Rue des Bouvreuils x Rue des Pinsons ; à droite > Rue des Pinsons ; à droite > Rue des Alouettes (arrivée devant l'EHPAD).

#### Article 5 – Engagements : via l'espace club FFC.

Le retrait des dossards se fera à la buvette dans la cour de l'EHPAD aux heures indiquées ci-dessus.

**Article 6 – Sécurité** : La sécurité de la course est assurée par l'UCC Vivonne : véhicules de sécurité et balai.

**Article 7 – Chronométrage** : le classement est assuré par l'UCC Vivonne.



# ANNEXE EPREUVE MECANIQUE

*Mis à jour le 01/07/2025*

## 1. Objectif de l'épreuve :

L'épreuve de mécanique est organisée en complément de l'épreuve de régularité. Elle a pour objectif de valoriser les compétences techniques et pratiques du jeune cycliste. Cette épreuve vise à favoriser le développement de l'autonomie, de la logique et de la capacité d'analyse, indépendamment des critères purement physiques ou biologiques, liés aux développements différenciés dus à la croissance.

Cette épreuve est conçue comme **un temps d'apprentissage et de réussite individuelle**, et non comme une épreuve purement sélective. Elle est avant tout éducative, dans l'esprit de la formation cycliste globale, conformément aux orientations du club organisateur et à l'esprit d'une école de cyclisme.

## 2. Forme de l'épreuve :

L'épreuve est **individuelle et chronométrée**.

Elle est intégrée au **classement général** en addition avec l'épreuve de régularité. Elle **n'a aucun impact sur la mise en grille**.

Le classement général est établi par addition des places aux deux épreuves. En cas d'égalité, la place obtenue sur l'épreuve de régularité départagera les concurrents.

## 3. Déroulement de l'épreuve :

Le concurrent se présente à la zone d'appel à l'heure indiquée dans le programme.

Au passage du coureur, **lorsqu'il est prêt**, il avance dans la zone de l'épreuve de mécanique.

Son entrée déclenche le chronomètre. Il effectue alors le **geste technique** demandé selon sa catégorie.

Le chronomètre est arrêté à la **sortie de la zone**, une fois l'épreuve terminée.

Avant le passage de chaque catégorie, une démonstration et explication collective du geste demandé est effectuée par le responsable de l'atelier mécanique.

Les parents doivent rester en dehors des zones d'appel et d'épreuve, et ne pas interférer au risque de gêner leur enfant ou les autres enfants.

## 4. Gestes techniques par catégorie :

Les U7 devront nommer 5 pièces du vélo montrées par l'arbitre de zone. L'épreuve de mécanique ne compte pas pour le classement de cette catégorie.

Les U9 et U11 devront démonter et remonter la roue avant.

Les U13 devront démonter et remonter la roue arrière.

Les U15 devront démonter et remonter la roue avant. Puis sur une autre roue posée au sol, démonter le pneu, remplacer la chambre à air, remonter le pneu et gonfler la roue.

L'arbitre de zone aidera les enfants à tenir le vélo

#### 5. Matériel utilisé :

Les équipements sont choisis dans la limite des moyens du club organisateur, avec souci d'équité et d'accessibilité :

- Pour les catégories U7 à U13 : vélos de route/cyclocross, installés sur des pieds d'exposition.
- Pour les U15 : vélos installés sur pieds d'exposition et roue supplémentaire à part. La roue à part aura des pneus de type VTC/VTT pour faciliter le démontage (pneus souples).

Tous les vélos seront équipés de **freins à patins**.

Tout le matériel et les outils (pompes, démonte-pneus, chambres à air dépliées) sont mis à disposition par l'organisateur. Les participants n'utilisent pas leur vélo.

#### 6. Aide pédagogique – Règle des 10 secondes :

Les arbitres de zone ont un rôle **pédagogique et bienveillant**. Ils peuvent intervenir selon les modalités suivantes :

- Si un enfant est en difficulté sur un même geste pendant plus de **5 secondes (ordre de grandeur)**, l'arbitre est autorisé à lui apporter une **aide verbale**.
- Si la difficulté persiste au-delà de **5 secondes supplémentaires (ordre de grandeur)**, une **aide physique accompagnée d'explications** pédagogiques est autorisée.

Cette règle vise à garantir que tous les enfants restent dans une dynamique de réussite et d'apprentissage.

## 7. Temps limite, classement et pénalités :

Le temps maximum accordé pour l'épreuve est de **5 minutes**. Ce temps peut être ajusté par catégorie en amont de chaque épreuve, en accord avec le corps arbitral, et dans le respect des principes définis à l'article 1.

En cas de dépassement du temps limite, le concurrent est classé **après le dernier temps validé**, sans être éliminé, avec un score de 5 minutes.

Si plusieurs concurrents dépassent le temps imparti, ils sont classés **ex æquo après le dernier temps validé**, avec un score de 5 minutes.

**Exemple** : Sur 10 concurrents, si deux dépassent la limite de 5 minutes, ils sont tous deux classés 9e ex æquo, avec un score de 5 minutes.

Des pénalités de 15s par pénalité peuvent être attribuées à la bonne évaluation des arbitres, selon les points suivants :

- Chute du vélo
- Mauvais montage de roue
- Mauvais gonflage
- Pincement de la chambre à air
- Mauvais comportement

## 8. Rôles des arbitres de zone :

Les arbitres de zone ont une mission **d'accompagnement et de pédagogie**. Leur rôle est de :

- Accueillir les participants dans la zone d'appel et les spectateurs en zone spectateur ;
- Guider les enfants dans la compréhension des gestes techniques ;
- Déetecter les difficultés et proposer des solutions adaptées ;
- Intervenir avec bienveillance pour maintenir chaque jeune dans une situation d'apprentissage positif.